



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-96

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT « NOS TERRITOIRES D'ABORD » LUBERON 2022-2027 -
AUTORISATION DE SIGNATURE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 32

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à Mme Charlotte CARBONNEL

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231019-2023-96-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°22-5 du 25 février 2022 du Conseil régional approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu, la délibération n°22-0579 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant l'adoption du contrat « Nos territoires d'abord Luberon »,

Vu, la délibération n°CC-2022-103 du 17 novembre 2022 autorisant le Président à signer le contrat « Nos territoires d'abord Luberon 2022-2027 »,

Considérant, l'article 5 de ce contrat qui prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat,

Considérant, que dans le cadre de la mise en œuvre d'une clause de revoyure annuelle, les modifications suivantes sont apportées au contrat :

Modification d'intitulé :

Action 5.1 : « Construction du centre aquatique intercommunal » en « Réhabilitation et extension de la piscine de l'Isle sur la Sorgue » au bénéfice de la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts du Vaucluse, sans changement de montants.

Modification de montant :

Action 3.5 : « Articulation entre les transports urbains, liaisons douces et parkings » : diminution du montant prévisionnel de la Région de 273 300 € (nouveau taux d'intervention Région de 12% soit 266 700 € au lieu de 25% soit 540 000 €) pour pouvoir inscrire la nouvelle opération 3.6, en accord avec la ville d'Apt bénéficiaire.

Inscription d'une nouvelle opération :

Action 3.6 : « Axe structurant vélo déplacement au quotidien, Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt, Villars » pour un coût total contractualisé à hauteur de 911 000 € avec un taux d'intervention Région de 30% soit 273 300 €) au bénéfice des communes concernées.

Modification de l'ordre des axes du tableau annexé afin qu'ils correspondent à ceux du plan climat de la Région.

Considérant, l'avis favorable de la commission développement économique du 15 septembre 2023,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le projet d'avenant n°1 et l'autoriser à le signer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les termes de l'avenant n°1 au contrat "Nos territoires d'abord Luberon 2022-2027" entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Communautés de communes Pays d'Apt Luberon, Pays des Sorgues Monts du Vaucluse, la communauté territoriale Sud Luberon, la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer l'avenant n°1 et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

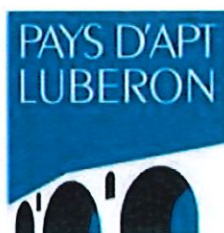
Mise en ligne le : 01/11/2023



AVENANT N°1

CONTRAT
NOS TERRITOIRES D'ABORD
2022-2027

**REGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR /
TERRITOIRE LUBERON**



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par délibération n°..... en date du....., Ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Gérard DAUDET, dûment habilité par délibération n°..... en date du,

La communauté de communes Pays d'Apt Luberon, représentée par son Président, Monsieur Gilles RIPERT, dûment habilité par délibération n°..... en date du,

La communauté territoriale Sud Luberon, représentée par son Président, Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH dûment habilité par délibération n°..... en date du,

La communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Pierre GONZALVEZ, dûment habilité par délibération n°..... en date du,

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI, dûment habilitée par délibération n°..... en date du, ci-après dénommé le « chef de file »,

L'ensemble de ces partenaires désignés ci-dessus étant dénommés « le Territoire »

D'autre part,

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

Vu la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu la délibération n° 22-0579 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant l'adoption du Contrat Nos territoires d'abord Luberon ;

Vu l'article 5 de ce contrat qui prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la programmation prévue en annexe 1 du contrat Nos territoires d’abord 2022-2027 Luberon, en application de l’article 5 du contrat initial.

Article 2 - Structuration du contrat - volet opérationnel

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant en annexe 1 du contrat initial.

Article 3- Prise d’effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification. Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<p>Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d’Azur</p> <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>La Présidente du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Luberon</p> <p>Dominique SANTONI</p>
<p>Le Président de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse</p> <p>Gérard DAUDET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes Pays d’Apt Luberon</p> <p>Gilles RIPERT</p>
<p>Le Président de la communauté territoriale Sud Luberon</p> <p>Robert TCHOBDRENOVITCH</p>	<p>Le Président de la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse</p> <p>Pierre GONZALVEZ</p>

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231019-2023-96-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

ANNEXE 1 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

Programmation Luberon

Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel	Taux d'intervention Région
AXE 1 GESTION ET VALORISATION DES DECHETS				
1.1 Modernisation du quai de transfert	SIRTOM d'Apt			
1.2 Extension de la déchèterie	SIRTOM d'Apt		900 000 €	
1.3 Déchèterie inversée	COTELUB			
1.4 Création d'un pôle environnement / collecte sur le site du Grenouillet	CA Luberon Monts de Vaucluse	2 500 000 €	500 000 €	20 %
TOTAL AXE 1 (4 opérations)		2 500 000 €	1 400 000 €	
AXE 2 ENERGIES RENOUVELABLES				
2.1 Accompagner le développement du photovoltaïque (revoyure)	CA Luberon Monts de Vaucluse et CC Pays des Sorgues	€	€	%
2.2 Etude de faisabilité pour couvrir les parkings et toitures d'ombrières photovoltaïques	Communauté territoriale Sud Luberon	40 000 €	28 000 €	70 %
2.3 Réhabilitation énergétique du gymnase – dojo de Cadenet	Communauté territoriale Sud Luberon	1 462 433 €	262 487 €	18 %
2.4 Etude de faisabilité d'un système de récupération de chaleur	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	30 000 €	21 000 €	70 %
2.5 Construction d'une unité de méthanisation – volet étude (travaux à revoyure)	CC Pays d'Apt Luberon	5 000 000 €	20 000 €	40 % du coût études

TOTAL AXE 2 (5 opérations)		6 532 433 €	331 487 €		
AXE 3 MOBILITE DURABLE					
3.1	Création de pistes cyclables sur voies communautaires (tranches 4.1, 5 et 7)	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	678 500 €	339 250 €	50 %
3.2	Création de pistes cyclables sur voies communautaires (tranches 1.1, 1.2, 2, 3, 4.2 et 6)	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	3 096 551 €	619 310 €	20 %
3.3	Aménagement d'une piste cyclable route de Cheval-Blanc à Cavaillon (études et travaux)	CA Luberon Monts de Vaucluse	1 400 000 €	480 000 €	34 %
3.4	Requalification et aménagement d'une piste cyclable route du Moulin de Losque à Cavaillon	CA Luberon Monts de Vaucluse	1 500 000 €	500 000 €	33 %
3.5	Articulation entre les transports urbains, liaisons douces et parkings	Commune d'Apt	2 150 000 €	266 700 €	12 %
3.6	Axe structurant vélo déplacement au quotidien, Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt, Villars	Communes d'Apt, Gargas, Saint Saturnin lès Apt, Villars	911 000 €	273 300 €	30 %
3.7	Aménagement d'une voie verte de l'étang de la Bonde au centre de la Tour d'Aigues	Communauté territoriale Sud Luberon	800 000 €	260 000 €	33 %
TOTAL AXE 3 (7 opérations)		10 536 051 €	2 738 560 €		
AXE 4 STRATEGIE PATRIMONIALE / BATIMENTS					
4.1	Rénovation énergétique du siège de la CC du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse (revoyure)	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	€	€	%
4.2	Programme de réhabilitation énergétique des 6 crèches intercommunales – volet études	Communauté territoriale Sud Luberon	60 000 €	24 000 €	40 %
4.3	Audit énergétique du patrimoine intercommunal	CC Pays d'Apt Luberon	63 000 €	44 100 €	70 %
4.4	Rénovation énergétique du siège de la CC Pays d'Apt Luberon	CC Pays d'Apt Luberon	469 800 €	140 940 €	30 %

4.5 Résorption de l'habitat insalubre au Hameau de Roquefure *	CC Pays d'Apt Luberon	5 002 700 €	1 000 540 €	20 %
4.6 Opération programmée d'amélioration de l'habitat et rénovation énergétique des logements	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse		100 000 €	50 % de la part Ville
TOTAL AXE 4 (6 opérations)		5 595 500 €	1 309 580 €	
AXE 5 AMENAGEMENT DURABLE / SOBRIETE FONCIERE				
5.1 Réhabilitation et extension de la piscine de l'Isle sur la Sorgue	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	9 000 000 €	2 250 000 €	25 %
5.2 Construction d'un équipement culturel collaboratif *	CC Pays d'Apt Luberon	2 800 000 €	560 000 €	20 %
5.3 Aménagement d'une aire de grands événements au plan d'eau de la Riaille	CC Pays d'Apt Luberon	600 000 €	120 000 €	20 %
5.4 Construction d'un équipement culturel (cinéma, salle polyvalente et stationnement) *	Ville de Cucuron	3 500 000 €	700 000 €	20 %
5.5 Construction d'une station d'épuration intercommunale Cavaillon quartiers Est – les Taillasses	CA Luberon Monts de Vaucluse	3 972 650 €	1 000 000 €	25 %
5.6 Construction d'une station d'épuration intercommunale Gordes Hameau Sud – Cabrières d'Avignon	CA Luberon Monts de Vaucluse	4 517 980 €	1 000 000 €	22 %
5.7 Opération cœur Luberon – acquisition en VEFA d'une résidence intergénérationnelle de 58 logements sociaux à Céreste	UNICIL	3 661 500 €	250 000 €	7 %
5.8 Requalification de la place J Jaurès à Apt	SPL Territoire 84	1 163 752 €	250 000 €	22 %
5.9 Aménagement du Grand site des Ocres * – acquisition foncière	Ville de Rustrel	1 003 000 €	200 600 €	20 %
5.10 Requalification de ZI Peyrolière à Apt	CC Pays d'Apt Luberon	377 900 €	37 790 €	10 %

5.11 Requalification de la ZAE des Meillères à Cadenet - études	Communauté territoriale Sud Luberon	50 000 €	20 000 €	40 %
TOTAL AXE 5 (11 opérations)		30 646 782 €	6 388 390 €	
AXE 6 TRANSITION ECOLOGIQUE / RESILIENCE				
6.1 Aménagement de l'étang de la Bonde – phase 3 *	Communauté territoriale Sud Luberon	1 900 000 €	402 500 €	21 %
6.2 Restructuration des abords du Calavon *	Ville d'Apt ou SIRCC	6 200 000 €	1 550 000 €	25 %
TOTAL AXE 6 (2 opérations)		8 100 000 €	1 952 500 €	
TOTAL TERRITOIRE LUBERON (35 opérations)		63 910 766 €	14 120 517 €	

* Les maîtres d'ouvrage de ces opérations doivent associer le PNR Luberon dans le cadre de ses compétences, pour un accompagnement technique de ces projets en phase conception et suivi.